



Agence pour la Coopération Scientifique Afrique Luxembourg

Actes de Conférence

La Science au Service des Droits Humains et de la Société: Perspectives pour l'Afrique

Conférence Internationale

Université du Luxembourg
13-14 Octobre 2011

Avec le soutien



Fonds National de la
Recherche Luxembourg



Introduction

Au nom du conseil de direction d'ACSAL, je tiens à vous remercier pour votre présence et participation à cette 3ème conférence internationale sur la « Science au service des Droits Humains et de la Société ». Je vous remercie pour vos échanges mais surtout pour la qualité des travaux menés lors des deux journées de la conférence. Je témoigne ma gratitude à tous les conférenciers qui ont tous répondu présent à cette initiative. C'est d'abord grâce à votre présence et contribution scientifique que la conférence a pu réussir.

Je vous remercie de ces moments de partages et d'échanges, et de la qualité du débat qui a touché les vraies réalités du problème du sous-développement du continent africain. Certains témoignages nous ont ébranlés jusqu'au fond du cœur.

Ma gratitude va à tous les membres ACSAL en Afrique qui n'ont pas pu faire le déplacement, mais qui ont apporté leur contribution par des articles scientifiques qui seront publiés sur le site de l'agence. A eux, je dirais que l'avenir de l'Afrique est entre leurs mains, car ils ont la force et l'intelligence pour arriver à un développement plus adapté à la réalité de leur pays.

Je tiens à remercier du fond de cœur le Fonds National de la Recherche pour le soutien financier qu'il nous accorde depuis 2009, et qui fait que cette conférence est un succès absolu. Par ailleurs, je remercie l'administration communale de la ville de Walferdange, la commune de Luxembourg et l'Université du Luxembourg pour leur soutien logistique et financier. Je tiens à témoigner ma gratitude à Monsieur Jacques SANTER, ancien Président de la Commission Européenne dont le discours inaugural a permis de comprendre une fois de plus l'intérêt d'une telle conférence et de la situer par rapport aux objectifs du millénaire et de la politique européenne.

Je termine en vous disant ma joie pour la réussite de cette 3ème Edition de la conférence ACSAL en Europe. Le travail qui nous reste à faire est celui de mettre en pratique les résolutions et les recommandations de la conférence. J'espère que chacun de vous, où vous êtes, sera un fervent artisan des stratégies de coopération scientifique pour un développement durable des pays du Sud.

Je vous souhaite bonne lecture des résumés des travaux et j'espère vous revoir très bientôt dans le cadre de futures collaborations et projets.



*Dr. Guy TANONKOU
Coordinateur Général*

Avec le soutien financier du



Fonds National de la
Recherche Luxembourg

Table des matières

Jeudi 13 Octobre 2011	4
Conférence Plénière.....	4
<i>La dimension des Droits de l'Homme dans la coopération scientifique internationale</i>	4
Session 1 : Efficacité scientifique au développement	4
<i>Les modalités d'un partenariat efficace</i>	4
<i>Financement des Projets : ERA-Net Africa et de ses futurs appels d'offre</i>	5
Session 2 : Science et Décision politique	5
<i>Quel rôle pour la science dans l'élaboration des politiques? Application aux politiques urbaines confrontées aux risques climatiques.</i>	5
<i>Quelles bonnes raisons avons-nous de contribuer à rendre le monde plus juste ? Eléments d'une éthique globale.</i>	6
Session 3 : Bonne gouvernance dans des programmes de développement	7
<i>L'accès à l'eau et à l'assainissement dans le contexte de la rareté de la ressource: un indicateur de la bonne gouvernance et de la démocratie.</i>	7
<i>Gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest</i>	8
Session 4 : Internet et Efficacité au Développement	8
<i>Internet et Droits Humains : quelles réalités pour l'Afrique</i>	8
<i>Efficacité de l'aide au développement au regard du développement durable : une analyse critique</i>	9
Session 5 : Ethique et Santé	11
<i>Les droits de l'Homme sont-ils solubles face aux impératifs des éthiques professionnelles ?</i>	11
<i>Intégration de l'éthique de la recherche dans les projets de santé publique en Afrique.</i>	11
Vendredi 14 Octobre 2011	12
Conférence Plénière.....	12
<i>La protection juridique du patrimoine culturel traditionnel au service du développement durable.</i>	12
<i>Les maladies chroniques non transmissibles en Afrique : une priorité dans la recherche en santé</i>	13
Session 6 : Ethique et Santé	14
<i>Les comités d'éthique des pays en développement ont-ils besoin d'un cadre juridique ?</i>	14
<i>Table ronde : Ethique dans des programmes de coopération au Développement</i>	15
Session 7 : Projet de Coopération au développement	15
<i>Awareness in Africa: Disseminating Knowledge on EGNOS and Galileo in Africa to Foster Local Development.</i>	15
<i>Approvisionnement en eau potable et d'assainissement de la Ville de Pabré (Burkina Faso)</i>	16
<i>Projet d'accompagnement scientifique et de formation en médecine hospitalière et santé publique.</i>	17

Jeudi 13 Octobre 2011

Conférence Plénière

La dimension des Droits de l'Homme dans la coopération scientifique internationale



Prof. Dr. Jean-Paul LEHNERS, Université du Luxembourg et Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH)

Résumé :

Dans une première partie je vais présenter plusieurs documents importants concernant le sujet de mon exposé, par exemple le projet de plan d'action pour la deuxième phase (2010-2014) du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (ONU) et la déclaration de Venise sur le droit de jouir des bénéfices du progrès scientifique (UNESCO). Ensuite je vais analyser les domaines dans lesquels existe déjà une dimension des droits de l'homme, comme les missions statements des universités, les droits et les devoirs des enseignants-chercheurs et des étudiants, la liberté académique. Finalement je vais proposer quelques recommandations.

Session 1 : Efficacité scientifique au développement

Les modalités d'un partenariat efficace



Mme Mireille EZA, Assemblée Parlementaire de la Francophonie

Résumé :

A la lumière des effets de la crise financière mondiale sur le rôle et la place de l'aide au développement, l'auteur tente d'analyser les raisons consubstantielles à l'échec des politiques publiques de développement menées au cours des 50 dernières années. Elle affirme que cet échec qui se traduit par la déstructuration des circuits économiques et sociaux des pays du sud met en relief l'unicité de vision proposée et l'absence de concertation entre les acteurs du développement.

Pour expliquer cette réalité Mme EZA part des éléments de langage qui figent les postures, expose les mécanismes d'appropriation positifs qu'il conviendrait de mettre en œuvre et propose d'envisager le partenariat à partir de deux notions essentielles : diversité des approches, responsabilités et résultats partagés.

Financement des Projets : ERA-Net Africa et de ses futurs appels d'offre



Dr. Patrice CAYRE, Institut de Recherche pour le Développement, France

Résumé :

ERAfrica est un nouveau Projet de l'Union européenne (type ERAnet) lancé en janvier 2011. Il est destiné à promouvoir la coopération entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine de la science, de la recherche et de l'innovation pour un développement durable. ERA-Africa un projet européen ambitieux pour développer et entreprendre un partenariat en Science et Technologie entre l'Afrique et l'Europe.

En juin, les parties africaines participantes ont précisé leurs attentes et indiqués à leurs homologues européens des propositions de sujets qui pourraient faire l'objet d'actions conjointes. Cette présentation, fait le point sur ce projet ERA-Africa, en rappelle la structure, les participants et les conditions de participation. ERA Africa se veut résolument ouvert car il est demandeur de toutes les participations publiques ou privées tant européennes qu'africaines, avant la réunion « décisionnelle » prévue à Alexandrie (Egypte) vers la fin janvier 2012.

Site web d'ERAfrica: <http://www.erafrica.eu>

Contact et information : info@erafrica.eu

Session 2 : Science et Décision politique

Quel rôle pour la science dans l'élaboration des politiques? Application aux politiques urbaines confrontées aux risques climatiques.



M. Guy WEETS, ACSAL Luxembourg

Résumé :

La science comme instrument de soutien aux politiques devrait gagner en importance dans les prochaines années. Déjà la Direction Générale de l'Environnement prend conseil auprès de nombreux scientifiques avant de proposer une directive. La mission du Centre Commun de Recherche a été revue pour mettre au premier plan le soutien aux politiques de l'UE. Cette évolution s'inscrit dans le contexte plus large de « science et société » ou on retrouve pêle-mêle les

problèmes éthiques, le principe de précaution vs la responsabilité à posteriori, la valeur sociétale de certains domaines de recherche par rapport aux autres investissements possibles etc.

Cette évolution n'est pas sans risque, la tentation sera grande d'instrumentaliser la science, cela a déjà commencé. De nombreuses questions se posent :

- Comment préserver l'indépendance du scientifique et la neutralité de ses sources de financement ?
- Quel rôle pour le chercheur dans un contexte politique ?
- Comment concilier le temps de la recherche et le temps politique ?
- Enfin quelle leçon pour l'Afrique?

La recherche africaine doit mieux s'inscrire dans la réalité du pays c'est la contrepartie nécessaire pour être crédible pour les scientifiques européens. Elle doit pouvoir proposer des thèmes de recherche ouverte à la collaboration internationale. Il faut revoir les politiques d'accès aux données: toute donnée produite par le soutien des pouvoirs publics ou l'aide internationale doit être disponible aisément et sans frais. Garantir l'indépendance des universités.

Il y a des obstacles le peu de données disponibles ou simplement accessibles. Un des problèmes du projet CLUVA fut de collecter des données locales existantes mais inaccessibles localement. On a pu ne retrouver par l'intermédiaire de partenaires occidentaux qui avaient contribué à les produire. Exemple frappant l'institut météorologique de Douala qui tente de vendre très cher des données collectées avec l'aide internationale.

Quelles bonnes raisons avons-nous de contribuer à rendre le monde plus juste ? Eléments d'une éthique globale.



Prof. Dr. Alain RENAUT, Université de Paris Sorbonne, Institut d'Études Politiques de Paris

Résumé :

Le plus souvent, l'interrogation sur la justice globale consiste à se demander que faire pour que le monde devienne plus juste : les dispositifs consistant à réduire les inégalités mondiales doivent-ils égaliser les ressources, le bien-être, les capacités ou pouvoirs d'agir ? Cette interrogation, qui reste indispensable, doit cependant être complétée aujourd'hui par un autre questionnement, de nature moins politique qu'éthique : il engage la question des motivations susceptibles de conduire les pays nantis à améliorer la situation des pays les plus démunis. Là où l'inexistence d'un Etat mondial, que personne ne peut regretter, soustrait les pratiques globales de justice distributive à toute forme de contrainte comprise dans l'application d'un droit, certaines exigences à caractère éthique doivent venir dynamiser la contribution des pays riches à l'amélioration du sort des « pauvres du monde ». Force est alors de construire les éléments d'une éthique globale, centrée sur

les bonnes raisons susceptibles de faire que la communauté des nations se sente davantage tenue de s'engager à rechercher un partage plus juste des bénéfices du commerce mondial.

Session 3 : Bonne gouvernance dans des programmes de développement

L'accès à l'eau et à l'assainissement dans le contexte de la rareté de la ressource: un indicateur de la bonne gouvernance et de la démocratie.



Prof. Dr. Jean-Noël PODA, Institut de Recherche en Science de la Santé, Burkina Faso

Résumé :

En Afrique sahélienne, plus qu'ailleurs l'eau est fondatrice de l'humanité. La plupart des civilisations sont nées auprès des grands cours d'eau et lacs où la pérennité des masses d'eau a été un facteur décisif du développement et du maintien des groupements humains originaux qui ont organisé l'agriculture, la pêche et le commerce autour des points d'eau. De ce fait, Les mythes, les us et coutumes sont très souvent associés à l'eau, aux fleuves, aux lacs, aux puits, les épisodes de la vie des peuples sont marqués de façon dramatique ou miraculeuse par les rapports avec l'eau. Par ailleurs, l'occupation et la reconquête des terres ont été largement modulées par les maladies endémiques (onchocercose, trypanosomiasés, paludisme par exemple) liées aux milieux aquatiques par la présence ou l'apparition de vecteurs de maladies essentiellement fauniques, partie intégrante de la biodiversité et dont la dynamique de leur population est liée à l'action de l'homme sur le milieu. Enfin, au cours de l'évolution des sociétés, l'accès à la ressource eau et à l'assainissement et les visions conflictuelles selon la position des différents acteurs (rural et urbain, Etat et population, autochtone et migrant) est un indicateur clé de la bonne gouvernance et de la démocratie dans le contexte de la rareté de la ressource Eau et de l'insuffisance de l'assainissement.

L'exemple de la recherche interdisciplinaire autour du barrage de Ytenga au Burkina Faso est une illustration d'une gestion conflictuelle de la ressource Eau où l'analphabétisme et la faiblesse des outils de promotion des droits des usagers et de la gouvernance locale ont fait passer les bénéficiaires initiaux en second plan. L'accès à l'eau consommable, inséparable d'un devoir d'assainissement participe de l'émergence de la démocratie pour le développement. La méthodologie de recherche mise en œuvre est l'approche Éco Santé qui repose sur trois piliers que sont l'interdisciplinarité, la participation des parties prenantes, l'intégration du genre.

La science au service des droits humains comme tout champ d'activité humaine a besoins de recherche pour avancer, de réflexions et de connaissances qui restent à créer ou à redécouvrir in situ, plus que les solutions offertes clés à main qui ne répondent au problème, c'est là que résident les initiatives de ACSAL la recherche dans le contexte africain plus qu'ailleurs est largement dépendante de la volonté politique, qui lui donne ou non les moyens. La volonté politique est encore plus indispensable à la mise en œuvre des pistes ouvertes par la recherche. C'est là aussi, comme l'ont noté de nombreux auteurs (Joumard 2011), ce qui manque le plus aujourd'hui surtout quant il s'agit de droits humains et d'émergence de la démocratie.

Gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest



Dr. Maimouna CISSE, Direction de la transformation alimentaire, Ministère des Mines et de l'Industrie, Sénégal

Résumé :

Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme fondamental qui impose à tous les Etats des obligations envers les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières. La détresse alimentaire qui sévit en Afrique de l'Est interpelle la communauté internationale toute entière. Les causes sont profondes et la sécheresse, le plus souvent évoquée, n'a qu'un effet déclencheur. Parmi ces causes, on peut citer l'instabilité politique, les conflits armés, les problèmes de gouvernance, le pouvoir croissant des marchés financiers, notamment avec la spéculation sur les bourses des matières premières agricoles alimentaires. Les crises alimentaires (2007-2008, 2010-2011) se répètent et créent l'instabilité politique sur le plan international, et la sécurité alimentaire régresse suite au démantèlement des politiques agricoles et de l'absence de politiques alimentaires volontaristes des Etats qui n'arrivent pas à constituer des réserves alimentaires. Des outils politiques efficaces d'orientation de la production et de la consommation alimentaire qui passent par la régulation des marchés doivent être conçus. La bonne gouvernance mondiale doit mobiliser les complémentarités agricoles et agro-alimentaires nord-sud et nécessite, au niveau institutionnel, une bonne coordination autour du thème stratégique de la sécurité alimentaire.

De plus, la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement doit être augmentée. La crise internationale est sociale, économique et environnementale, avec les changements climatiques, et revêt un caractère structurel. Sur le plan scientifique, la recherche génère des connaissances et des technologies permettant d'opérer de profonds changements par l'innovation et la formation à grande échelle sur des modèles de production agricole et de consommation alimentaire. Des initiatives couronnées de succès existent en matière de développement agricole notamment avec les microprojets locaux appuyés par la micro-finance.

Session 4 : Internet et Efficacité au Développement

Internet et Droits Humains : quelles réalités pour l'Afrique



Mme Dominique LACROIX, Société Européenne de l'Internet

Résumé :

Millefeuille d'écritures codées, Internet est investi d'une forte capacité transformatrice de la société, de l'échelle locale au plan global. De fortes rhétoriques accompagnent l'extension des réseaux : droits, libertés, neutralité, absence de hiérarchie, créativité etc. Ces discours doivent être décryptés

pour mesurer leurs écarts aux réalités et permettre aux communautés de se réapproprier leur devenir.

Une redéfinition de l'organisation du monde est en cours. Le sens de cette transformation n'est pas inscrit d'avance. Des forces contradictoires sont à l'œuvre : des puissances préexistantes, de nouveaux acteurs aux ambitions de puissance eux aussi et des forces d'émancipation des populations.

Entreprises, États et société civile sont convoqués autour d'une immense table virtuelle. Aucune dichotomie entre bien et mal ne peut nous aider à comprendre où se situent nos marges de liberté. Dans la société du chiffre qui se met en place, il nous faut prendre conscience des mécanismes en cours, des enjeux et modalités des risques autant que de la portée des chances possibles. Ce nouveau monde a jusqu'alors été dessiné sans l'Afrique, voire plutôt à ses dépens. L'Afrique peut pourtant y prendre sa part légitime, à condition de mettre en place des politiques publiques clairement conçues à partir de l'analyse des codes d'Internet et destinées à impliquer les populations actuelles et à venir.

Trois axes peuvent porter réflexion et débats :

- libre accès à deux niveaux : connexion et cognition
- ouverture et générativité
- anticipation et éducation.

Effficacité de l'aide au développement au regard du développement durable : une analyse critique



Dr. Séverine BLAISE, Département des Sciences Économiques de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Résumé :

Depuis plusieurs décennies, force est de constater l'échec des programmes de développement préconisés au Sud. Si quelques pays ont réussi à significativement améliorer les conditions de vie de leur population, de nombreux autres, en Afrique notamment, voient leur situation se détériorer. La mondialisation n'a pas apporté les résultats escomptés en termes de réduction de la pauvreté et a fait émerger un environnement international caractérisé par une concurrence généralisée défavorable aux pays les plus pauvres dans l'échange. Les inégalités se creusent au Nord comme au Sud, le tissu social se délie progressivement, engendrant violence et conflits, et les dégradations sur l'environnement font peser des risques majeurs sur l'espèce humaine, en particulier sur les plus démunis.

L'objectif de ce travail est de questionner l'efficacité de l'aide au regard du développement durable. Pour cela, il s'agira dans un premier temps de s'interroger sur l'intégration effective des principes du développement durable dans la définition et dans l'évaluation des programmes d'assistance. En dépit du consensus sur l'impasse du développement industrialiste actuel et des

multiples évidences scientifiques qui le fondent, nous verrons qu'aucune réorientation des stratégies de développement préconisées n'a eu lieu. Une courte revue de la littérature et quelques faits stylisés nous permettront d'identifier les grandes tendances de l'aide « verte » et de pointer de premières contradictions.

Dans un deuxième temps, nous suggérons que le débat récurrent sur l'inefficacité de l'aide au développement doit être mis en relation avec l'inadéquation des modèles théoriques sous-jacents. L'absence de prise en compte des spécificités des pays récipiendaires et des conséquences sociales et environnementales des programmes de réformes, expliquent en grande partie cette désillusion. La crise que nous traversons actuellement est à la fois une crise du modèle de développement industrialiste fondé sur le paradigme de la croissance exponentielle et, plus généralement, une crise de la « science » économique. Ce qui doit être remis en cause, c'est le primat de l'économique, posé comme finalité des conduites individuelles et critère ultime des grandes décisions publiques (Passet, 1979, 2). La question de la prise en compte du développement durable doit être abordée sous l'angle d'une éthique nouvelle : il s'agit, comme le préconisent Passet et après lui Sen (1993), de ramener l'éthique « au cœur du questionnement économique ».

Nous concluons en recommandant un changement drastique des programmes de réformes imposés par la pratique de la conditionnalité et de la pensée économique qui les sous-tend tout en s'interrogeant sur les facteurs qui bloquent tout processus de changement.

Principales références bibliographiques :

1. Barry M. (2011), Développement durable et aide Publique à la santé, *Mondes en Développement*, 2011/1 n°153, p.41-56.
2. Blaise S. (2004), *Efficacité de l'Aide et Développement : Le cas de l'Asie de l'Est*, thèse de Doctorat, Université de la Méditerranée, CEFI-CNRS, Aix-en-Provence.
3. Blaise S. (2011), « Du concept de Développement Durable : panacée ou oxymore ? », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, N°126-2011.
4. Daly H. E (1990) Towards some operational Principles of Sustainable Development, *Ecological Economics*, 2, 1-6.
5. Delcourt L. (2008), « Aide au développement de l'Union Européenne : perspective critique », *L'aide Européenne*, Vol. XV 2008/2
6. Georgescu-Roegen N. (1979) *La décroissance : entropie, écologie, économie*, traduction de J. Grinevald et I. Rens (2006), 3ème édition, Ellébore, Sang de la terre.
7. Hansen H. & Tarp F. (2000), « Aid Effectiveness Disputed » in F. Tarp (ed.), *Foreign Aid and Development*, Routledge.
8. Hicks R.L., Parks B.C., Roberts J.T. & Tierney M.J. (2008), *Greening aid? Understanding the Environmental Impact of Development Assistance*, Oxford University Press.
9. Jacquet P. et Loup J. (2009), « Le développement durable, une nécessité pour les pays du Sud », *Regards sur la Terre 2009*, Presses de Sciences Po.
10. Michaelowa A. et Michaelowa K. (2011), « Du neuf avec du vieux : la politique climatique influence-t-elle l'aide bilatérale au développement ? », *Revue internationale de politique de développement* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 03 mai 2011, consulté le 20 septembre 2011. URL: <http://poldev.revues.org/694>.
11. Mog J.M. (2004), Struggling with sustainability – A comparative framework for evaluating sustainable development programs, *World Development*, Vol. 32, n°12, p.2139-2160.
12. Passet R. (1979) *L'économie et le vivant*, Paris, Payot.
13. United Nations (2000), *Finance for sustainable development: Testing New Policy Approaches*, United Nations Department of Economic and Social Affairs, Division for Sustainable Development, DESA/DSD/2000/15.
14. Sen A. (1993) *Éthique et économie*, Paris, PUF.
15. Subedi M. S. (2005), Foreign aid, sustainable development and Rapti IRDP, Tribhuvan University, *Occasional Paper in Sociology and Anthropology*, Vol. 9, p.231-25.
16. Yamagushi H. (2003), "Whose sustainable development? An analysis of Japanese Foreign Aid policy and Funding for Energy Sector Projects", *Bulletin of Science, Technology & Society*, Vol. 23, No. 4, August 2003, p.302-310.
17. Young Z., Makoni G. et Boehmer-Christiansen S. (2001), "Green aid in India and Zimbabwe – Conserving whose community?", *Geoforum* 32 (2001), p. 299-318.

Session 5 : Ethique et Santé

Les droits de l'Homme sont-ils solubles face aux impératifs des éthiques professionnelles ?



Prof. Dr. Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, Université de Paris 11 et Institut Michèle Guillaume Hofnung

Résumé :

Le thème du colloque s'inscrit dans la problématique majeure pour qui réfléchit aux questions éthiques : l'éthique s'écrit-elle avec ou sans « s » : il ne s'agit pas d'une coquetterie langagière entre latins et anglo-saxons mais de la question de l'unité fondamentale de l'éthique. L'éthique peut-elle se concevoir de manière sectorielle et géographiquement modulable ? Autrement dit peut-on concéder une multiplicité d'éthiques modulables au gré des professions ? Autrement dit l'éthique est-elle soluble dans les contextes locaux. A partir de quand une adaptation éthique sectorielle ou géographique passe de la modulation exprimable en degrés à un changement de nature qui fait sortir de l'éthique ? Ne peut-on identifier un socle éthique commun à tous les secteurs et toute l'humanité. Les droits humains seraient la boussole de l'éthique que ni les besoins du développement scientifique ni l'intérêt de la société ne sauraient remettre en cause.

Intégration de l'éthique de la recherche dans les projets de santé publique en Afrique.



Dr. Basile NGONO, ACSAL Luxembourg

Résumé :

Le continent africain est un espace d'effectuation des recherches et des projets de santé publique pour des raisons nobles mais le plus souvent pour des raisons non avouées. C'est un lieu commun de dire qu'il est aisé de mener des projets de recherche dans une région du monde où la régulation n'existe pas ou, (existe pour la forme) que de le faire dans un espace régulé comme le Nord. Dans notre exposé, nous proposerons que l'éthique de la recherche fasse désormais partie intégrante de toutes les recherches en lien avec les projets de santé publique en Afrique.

Le titre annonce une réflexion qui va bien au-delà de ce qui habituellement fonde l'éthique de la recherche. Il est sans doute trop ambitieux pour la tâche qui est maintenant la mienne et risque de nous amener sur des fausses pistes. Il suggère cependant tout un intéressant programme de travail qu'il vaudrait la peine de mettre en place pour élaborer une véritable éthique de la recherche en

santé publique. En fait, mon titre était d'abord, « *Enjeux éthique dans les projets de santé publique en Afrique* » et nous l'avons reformulé « *Pour une intégration de l'éthique dans les projets de recherche de santé publique en Afrique* ». La nuance me paraît importante.

Vendredi 14 Octobre 2011

Conférence Plénière

La protection juridique du patrimoine culturel traditionnel au service du développement durable.



Prof. Dr. Nébila MEZGHANI, Université de Tunis

Résumé :

La protection du patrimoine culturel traditionnel, tels que le folklore et les savoirs traditionnels, a toujours eu une grande importance, mais elle a acquis de nos jours une nouvelle résonance, face au défi soulevé par la globalisation de l'économie mondiale, alliée au développement spectaculaire de la technologie de reproduction et de diffusion des biens culturels et des applications de l'Internet. Les créations traditionnelles se trouvent aujourd'hui, plus que jamais menacées de standardisation, de détournement et de dénaturation. L'abolition des distances et des barrières risque de porter atteinte à la sauvegarde et à la préservation de ces richesses culturelles populaires.

L'incidence de la protection du patrimoine culturel traditionnel sur le développement durable est très importante. Il s'agit en effet de connaissances scientifiques, techniques ou artistiques, issues du patrimoine culturel traditionnel et relevant de domaines très variés tels que le domaine médical, pharmaceutique, biologique, écologique, agricole, artisanal, musical... La plupart de ces éléments revêt une valeur symbolique profonde au regard d'une communauté ou d'une collectivité ainsi qu'une valeur matérielle appréciable qui, renforcée par une recherche-développement, pourrait donner lieu à un développement durable.

Dans certains pays africains, ce patrimoine culturel traditionnel représente souvent la principale partie du patrimoine national. Certains de ses éléments attirent les visiteurs et les touristes et suscitent la convoitise au point où leur intégrité est parfois mise en péril. Ces créations populaires et traditionnelles méritent une attention particulière et une mobilisation dans le cadre d'une action commune pour leur sauvegarde et leur mise en valeur ainsi que pour la promotion de la création contemporaine qui constituera le patrimoine africain de demain. La protection du patrimoine culturel traditionnel répond essentiellement à deux objectifs :

- ✓ empêcher son appropriation illicite

- ✓ faire en sorte qu'il soit exploité d'une manière équitable tout en bénéficiant à ses détenteurs originaires.

Sinon, il y aurait une sorte de « manque à gagner » de la communauté autochtone qui l'a secrété et le problème aurait une dimension sociale et culturelle touchant à des questions de « biodiversité et de développement durable ». L'intérêt de la protection des savoirs traditionnels réside dans les avantages procurés par ces savoirs. Associés aux ressources génétiques, ils constituent pour les pays possédant une riche biodiversité, un moyen de participer activement au marché mondial des échanges et, par là même, de contribuer au développement du pays. C'est pourquoi la nécessité de rechercher une protection défensive des savoirs traditionnels associés ou non aux ressources biologiques ou génétiques s'est imposée afin de préserver les droits des communautés autochtones détentrices de ces ressources et de contribuer à la recherche de solutions pour les préoccupations environnementales face à la mondialisation des menaces sur l'environnement. L'émergence d'une politique globale de protection de ce patrimoine traditionnel, source de bien-être et de développement durable, pourrait-elle être suscitée par les expériences vécues dans les pays d'Afrique, d'Amérique du sud et en Inde ?

Les maladies chroniques non transmissibles en Afrique : une priorité dans la recherche en santé



Prof. Dr. Lamine GUEYE, U.F.R. des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Résumé :

Les maladies chroniques non transmissibles (MCNT) constituent un problème de santé publique qui menace la survie de l'homme et le développement à l'échelle planétaire. Selon l'OMS, rien qu'en 2005, 35 millions de personnes sont mortes de ces maladies [OMS, 2006]. Parmi les MCNT les plus fréquentes, le diabète et les maladies cardio-vasculaires, cérébrales et rénales sont responsables d'une morbi-mortalité considérable mais également d'une charge financière difficile à supporter pour les systèmes de santé même dans les pays développés [Abegunde et al, 2007]. Les facteurs alimentaires et le mode de vie jouent un rôle prépondérant dans la survenue de ces MCNT qui étaient autrefois appelées <maladies de l'abondance>. En Afrique, depuis la période des indépendances (1960), les programmes de santé publique se sont surtout intéressés (de manière logique) à la lutte maladies infectieuses, négligeant ainsi les maladies chroniques non transmissibles. Cependant, du fait de la mondialisation et de l'adoption généralisée du style de vie occidental, les pays à revenu faible ou intermédiaire sont touchés de plein fouet par la pandémie des MCNT dans la mesure où ils supportent 79% de la mortalité liée à ces affections [OMS, 2006, Beaglehole R, Yach D, 2003]. En Afrique, la mortalité liée aux MCNT dépasse largement celle du Sida, du paludisme et de la tuberculose réunis [OMS, 2005] et on estime qu'au cours de la prochaine décennie leur morbi-mortalité sera supérieure à celle de l'ensemble des maladies

transmissibles [Murray CJ, Lopez AD, 1996]. L'accès à des soins de santé de qualité reste difficile pour la majorité de la population, aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales.

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, il existe peu de données sur l'épidémiologie de ces MCNT à l'échelle de la population. Les principales données épidémiologiques connues sont issues d'études en milieu hospitalier. Une récente enquête menée au sein de la population adulte de la ville de Saint-Louis a révélé des taux de prévalence élevés pour l'hypertension (46%), le diabète (10%) l'obésité (23%) et l'insuffisance rénale (57%) avec une majorité des individus qui n'étaient pas au courant de leur maladie [Ndour-Mbaye et coll, 2011]. Tenant compte de ce contexte, la recherche en santé publique et les programmes de soins de santé doivent considérer les MCNT comme une priorité en Afrique.

Session 6 : Ethique et Santé

Les comités d'éthique des pays en développement ont-ils besoin d'un cadre juridique ?



Dr. Christian BYK, Cour d'appel de Paris et Association Internationale Droit, Ethique et Science

Résumé :

Alors que 80% de la population du Monde vit dans des pays en développement , où l'accès aux soins comme la recherche médicale subit le poids des contraintes économiques drastiques et du manque d'infrastructures appropriées,...un nombre croissant de recherches dans le domaine de la santé se réalise pourtant dans les pays en développement avec le soutien des gouvernements, d'agences publiques et d'ONG locales , sans compter les recherches menées avec l'appui des organisation internationales et des multinationales de l'industrie pharmaceutique «*Réf. Nuffield Council on Bioethics, The ethics of research related to health care in developing countries, London, 2002, p6*».

Depuis la décennie 1990, le nombre des recherches conduites dans les pays en développement avec des financements extérieurs a considérablement grossi (*de 271 en 1992 à 4458 en 1999 selon un rapport de la FDA, DHHS Office of the Inspector General, The globalization of clinical trials. A growing challenge in protecting human subjects, Office of Evaluation and Inspections, Boston, 2001*). Si certains de ces soutiens financiers peuvent être considérés comme altruistes, la plupart des autres s'expliquent par des intérêts qui ne sont pas, au premier chef, ceux des pays en développement.

Le contexte socioculturel, économique et juridique des pays en développement, qui se distingue nettement de celui des pays développés, peut être à l'origine d'un surcroît de risques, notamment une plus grande vulnérabilité des populations locales impliquées dans des recherches biomédicales. Cela a notamment été montré à l'occasion de la controverse internationale (1997) relative à une série d'essais cliniques concernant la prévention de la transmission du VIH sida de la mère à

l'enfant (Lurie P, Wolfe SM, *Unethical trials of interventions to reduce perinatal transmission of the HIV in developing countries, New England Journal of Medicine, 1997, 337(12):853-6*).

L'évaluation éthique des protocoles de recherche, qui est un principe incontournable des règles internationales s'appliquant à la recherche biomédicale chez l'humain, fait jouer, à cet égard, un rôle central aux comités d'éthique de la recherche. Paradoxalement, ces comités, qui existent aujourd'hui dans tous les pays développés, sont d'apparition relativement récente et ne sont apparus qu'au cours de la décennie 1960 (C. Byk, G. Mémeteau, *Le droit des comités d'éthique, Eska, Paris, 1996, p238*).

La question de savoir si de tels comités ont ou non besoin d'un cadre juridique est susceptible de poser des questions substantielles, s'agissant plus particulièrement de leur implantation dans les pays en développement. Un cadre juridique peut-il renforcer leur capacité à remplir leur mission ? Et dans quel cadre cette mission doit-elle s'inscrire pour prendre en compte les spécificités des pays en développement ?

Table ronde : Ethique dans des programmes de coopération au Développement

- Prof. Dr. Georges MICHEL (*Président du Comité National d'Ethique de la Recherche CNER Luxembourg*)
- Prof. Dr. Jean-Pierre DESCHAMPS (*Ancien Directeur de l'Ecole de Santé Publique/Université de Nancy – Membre du Conseil Scientifique ACSAL*)
- Prof. Dr. Emmanuel MPINGA (*Professeur à l'Université de Genève*)
- Dr. Basile NGONO (*Consultant ACSAL Luxembourg*)
- Prof. Dr. Nébila MEZGHANI (*Professeur de Droit et Ethique à l'Université de Tunis*)
- Dr. Christian BYK (*Juge à la cour d'appel de Paris, Secrétaire Général de l'Association Internationale Droit, Ethique et Science*)

Session 7 : Projet de Coopération au développement

Awareness in Africa: Disseminating Knowledge on EGNOS and Galileo in Africa to Foster Local Development.



Dr. Guy TANONKOU, ACSAL Luxembourg

Résumé:

ACSAL is involved in the 7th Framework Programme for research and development of the European Commission. The purpose of the project is to create a practical link between Europe and Africa in the domain of satellite based navigation and positioning and related applications, particularly focusing on awareness dissemination, transfer of basic knowledge and education activities. Ensuring the widespread use of Galileo and EGNOS-based services requires a realistic program of international collaboration between Europe and Africa to ensure as early as possible the

largest possible use by African countries of easily affordable applications of immediate use. The Project relies heavily on the commitment and dedication of European and African entities such as African universities, Chambers of Commerce, SMEs and their partners in Europe capable to understand the specific requirements of the African communities and in which areas and places EGNOS and Galileo can best bring specific, effective and affordable solutions.

ACSAL is a key partner of the project and responsible of the workpackage (WP) on Networking, Training and Research. The budget address in this WP is 40K€ and our goal is to develop an African framework for higher education in the GNSS field, addressing different educational initiatives and boosting networking activities among academia. ACSAL will develop different needs of GNSS training, expressed both by the African companies, the universities, research centers and public bodies.

Reference on GNSS and FP7: <http://www.gsa.europa.eu/go/randd/fp7>

Approvisionnement en eau potable et d'assainissement de la Ville de Pabré (Burkina Faso)



Dr. Christian HUVELLE, Croix-Rouge Luxembourg

Résumé :

Conformément à l'un des objectifs du millénaire de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base, la Croix-Rouge luxembourgeoise et Pharmaciens Sans Frontières (PSF) ont conçu et gère ensemble, à la demande de la Ville de Luxembourg, un vaste projet de construction de réseaux d'approvisionnement en eau destinés à la commune de Pabré au Burkina Faso.

Pabré compte quelques 28 000 habitants répartis sur 21 villages. Pour l'instant, les villageois ne profitent que d'un accès très limité à l'eau par manque de points d'eau et d'une mauvaise répartition géographique. La durée d'attente pour obtenir 15 litres d'eau peut atteindre 5 à 6 heures, ce qui rend la corvée d'eau pour les femmes et les enfants longue et pénible.

La Croix-Rouge luxembourgeoise et PSF se sont fixés comme objectif de construire des points d'eau pour cette commune de manière à ce qu'il y ait un point d'eau pour 300 habitants à moins d'un kilomètre des habitations. Suite à la signature du contrat avec une entreprise burkinabé, les travaux d'exécution de forage devraient commencer début novembre.

Le projet prévoit aussi un volet d'assainissement de base qui vise la construction de latrines éloignées des nappes phréatiques pour éviter une pollution de l'eau, ainsi qu'un volet de

sensibilisation de la population à une meilleure santé hydrique et à une meilleure hygiène. Ce projet d'adduction en eau potable et d'assainissement à Pabré au Burkina Faso, est cofinancé par le Ministère des Affaires étrangères et la Ville de Luxembourg.

Projet d'accompagnement scientifique et de formation en médecine hospitalière et santé publique.



M. Guy WEETS & Dr. Guy TANONKOU, ACSAL Luxembourg

Résumé :

Ce projet est né suite à une initiative commune entre ACSAL, le service de chirurgie vasculaire aux Cliniques D'Europe à Bruxelles, et la Faculté de Médecine UFR-2S de l'Université Gaston Berger de St Louis). Les 3 institutions ont convenu de mettre en place un projet durable en médecine hospitalière entre d'une part la Belgique et le Luxembourg et d'autre part, l'Afrique de l'Ouest francophone. Il s'agit de promouvoir une médecine de qualité pour tout le Nord du Sénégal :

- ✓ Identifier pour la chirurgie des technologies peu coûteuses répondant aux besoins de santé locaux
- ✓ Organiser un atelier de formation à Saint-Louis au Sénégal où seraient invités les chirurgiens de la région Nord du Sénégal (Saint-Louis, Louga, Matam).
- ✓ Organiser des cycles de formation tant théoriques que pratiques intégrant les médecins volontaires européens.
- ✓ Relever le plateau technique du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Saint-Louis en fonction de la compétence des spécialistes universitaires (Pédiatrie, Chirurgie et Coelioscopie, Neurologie, Neurophysiologie clinique, Biophysique, Médecine Interne et Néphrologie, Biophysique (Echographie, Médecine Nucléaire), parasitologie, bactériologie, anatomo-pathologie, cardiologie.
- ✓ Mettre à disposition du CHR du matériel médical déclassé mais en bon état de fonctionnement, Matériels nécessaires : explorations radiologiques, neurophysiologiques, biophysique, hématologie, immunologie, bactériologiques, anatomo-pathologique.
- ✓ Mettre en place un accompagnement des professionnels de médecine en matière de Santé Publique notamment sur les grands enjeux de la santé, la qualité, des soins et du système de santé, la surveillance épidémiologique, les inégalités de santé, la promotion de la santé et de la santé mentale.
- ✓ Parallèlement à la mise en place d'un pôle de Santé Publique, organiser des formations et créer une structure transdisciplinaire permettant aux professionnels de médecine de participer en tant qu'investigateurs à des projets de Recherche Clinique et de Santé Publique en collaboration avec des partenaires locaux ou internationaux.

Sponsors:

